



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## Orientations gouvernementales en aménagement du territoire : cap sur la densification et un développement plus durable du territoire

**Montréal, le 30 mai 2024** – L'Ordre des urbanistes du Québec réagit positivement à la publication par le gouvernement du Québec de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Nathalie Prud'homme, présidente de l'Ordre, a déclaré : « Je salue le travail de la ministre Laforest et des équipes de son ministère. Grâce à ces orientations, la planification en aménagement du territoire devra dorénavant prendre en compte plusieurs enjeux critiques de notre époque, dont la lutte à l'étalement urbain, l'adaptation aux changements climatiques, la crise de l'habitation, la protection des écosystèmes et la mobilité durable ».

Dans le système québécois d'aménagement du territoire, les OGAT véhiculent les préoccupations du gouvernement vis-à-vis le territoire, constituant un cahier de charges pour l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement. Cette actualisation est particulièrement salubre dans le contexte où le plus ancien document d'OGAT jusqu'alors en vigueur datait de 1994. Ces OGAT renouvelées représentent notamment une refonte complète des attentes du gouvernement en matière de gestion de l'urbanisation, avec l'objectif de mettre fin à l'étalement et de favoriser la création de quartiers plus denses, conçus pour faciliter la mobilité durable et dotés de services de proximité.

« Ces nouvelles orientations mettent le cap sur la densification. Seul le temps dira si elles marqueront réellement le début de la fin de l'étalement, mais elles constituent indéniablement un changement de paradigme, avec des critères plus stricts pour l'agrandissement des périmètres d'urbanisation, l'obligation de procéder à une analyse du potentiel de consolidation dans les secteurs déjà urbanisés, d'identifier des secteurs à redévelopper et d'établir des cibles de densité », a observé Mme Prud'homme.

Toutefois, pour que la vision de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) se concrétise, le gouvernement du Québec doit être partenaire du milieu municipal, notamment en matière de transport collectif. Selon Mme Prud'homme, « ces OGAT visent à généraliser dans les villes un urbanisme axé sur les transports collectifs. C'est une bonne nouvelle. Mais pour y arriver, il faut développer le transport collectif! Le gouvernement doit impérativement régler les problèmes de financement des réseaux ainsi que de planification et de réalisation des projets structurants ».

L'Ordre des urbanistes du Québec note aussi que les sommes annoncées jusqu'à maintenant pour soutenir la concrétisation des OGAT, soit 43,7 M\$ sur cinq ans, sont nettement insuffisantes. Il est essentiel qu'avec la vision transformatrice lancée aujourd'hui, le gouvernement accorde un soutien conséquent aux municipalités en prévoyant plus d'aide

pour la réalisation de projets d'aménagement durable dans les communautés. À titre de rappel, l'Alliance ARIANE, dont fait partie l'Ordre, milite pour la création d'un fonds en aménagement et urbanisme durables doté d'un budget annuel de 100 M\$.

Mme Prud'homme a conclu en disant : « Je lance un appel à l'ensemble des acteurs de toutes les régions à travailler ensemble pour réaliser la vision concrétisée dans ces OGAT, en les adaptant à leurs réalités respectives. Le défi est de taille, mais il est motivant, car il permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes tout en protégeant nos milieux naturels, nos terres agricoles et notre patrimoine. Chacun a un rôle à jouer : le gouvernement du Québec, les municipalités locales, les MRC, les promoteurs et même les citoyens ».

—

Fondé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec est l'un des 46 ordres du système professionnel régi par l'Office des professions du Québec. Il regroupe plus de 1 800 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public, notamment en encadrant les activités professionnelles des urbanistes. L'Ordre défend l'intérêt public à travers la promotion d'un aménagement intégré et durable du territoire et la mise en valeur des compétences des urbanistes, dont il est le gardien.

Renseignements : David Alfaro Clark  
Conseiller aux affaires publiques et gouvernementales  
[dalfaroclark@ouq.qc.ca](mailto:dalfaroclark@ouq.qc.ca) | 514 576-5026